

# PRÊT LANCEUR PRO

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.

## L'essentiel

Le Prêt Lanceur Pro est un prêt professionnel moyen ou long terme, dédié aux créateurs et repreneurs d'entreprise, pour financer les investissements liés au démarrage de votre activité professionnelle

<b>SOUSSCRIPTEURS</b>	Professionnels (personnes physiques en nom propre ou personne morale de droit privé) en phase de création (n° SIREN attribué, ou pour les achats de fonds de commerce éligibles, sans attendre l'attribution du n° SIREN) et accompagné par un réseau d'aide à la création, quel que soit le secteur d'activité (hors agriculture, intermédiation financière, promotion ou location immobilière).
<b>TYPE DE CRÉDIT</b>	Prêt amortissable remboursable par échéances mensuelles.
<b>OBJET DU FINANCEMENT</b>	Investissements professionnels nécessaires à la création ou la reprise d'une entreprise : équipement, véhicule, travaux, achat de fonds de commerce, achat de parts, immobilier professionnel, etc...
<b>MONTANT MAXIMUM</b>	20.000 €
<b>DURÉE</b>	De 24 à 84 mois
<b>TAUX</b>	Taux d'intérêt annuel fixe de 1%. Le Taux Effectif Global (TEG) est indiqué aux conditions particulières du contrat.
<b>FRAIS</b>	Aucun frais de dossier
<b>ÉCHÉANCES</b>	Mensuelles et calculées en fonction du capital emprunté, de la durée de remboursement choisie et du taux d'intérêt annuel fixe de 1% concédé. Comptent le remboursement du capital et des intérêts.

<b>ASSURANCES<sup>(1)</sup></b>	Assurance emprunteur (ADI) obligatoire Personnes morales : assurance emprunteur sur la tête du chef d'entreprise (et le cas échéant des associés). Entrepreneurs individuels : assurance emprunteur à hauteur de 100 % du montant du prêt sur la tête de l'emprunteur. Les co-emprunteurs sont également assurables.
<b>GARANTIE</b>	Prêt consenti sans garantie

<b>EXEMPLE</b>	Par exemple, pour un prêt de 10 000 euros d'une durée de 84 mois au taux d'intérêt annuel fixe de 1 %, soit un TEG fixe de 1%. Pas de frais de dossier. Sans garantie. Assurance Décès Invalidité (ADI) obligatoire de 4 euros (pour une personne de moins de 65 ans)
----------------	---

## Bon à savoir

<b>APPORT</b>	Peuvent être considérés comme partie constitutive de l'apport, les prêts d'honneur obtenus auprès de réseaux d'aide à la création.
	Le montant de l'apport conditionne le montant du prêt Lanceur Pro et ne pourra être inférieur à celui-ci. 1€ d'apport permet de bénéficier d'1€ de prêt maximum, dans la limite de 20.000 €.
<b>ECHEANCES</b>	Constantes sur toute la durée du prêt.
	Ni pause, ni modulation des échéances.
<b>REMBOURSEMENT</b>	A tout moment, de tout ou partie du capital restant dû sur simple demande, aux conditions précisées au contrat.
<b>PRET COMPLEMENTAIRE</b>	Autre financement bancaire associé possible (prêt amortissable classique ou crédit-bail proposé par notre Caisse régionale).

Retrouvez l'ensemble des conditions financières (notamment le taux effectif global (TEG)) et caractéristiques dans votre contrat de prêt.

Offre réservée aux professionnels et accordée après étude et acceptation définitive de votre dossier par notre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Les limites et les conditions sont indiquées au contrat.

Le contrat d'assurance emprunteur (ADI) proposé par notre Caisse régionale de Crédit Agricole est assuré par CNP Assurances, Société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré. 341 737 062 RCS PARIS, - Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75716 PARIS CEDEX 15 – Tél : 01 42 18 88 88 – [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr) – Groupe Caisse des dépôts et PREDICA, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole SA. - SA au capital de 997 087 050 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS Paris Siège social 50-56 rue de la Procession 75015 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Il peut arriver que votre état de santé ne vous permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à votre cas.



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. 775 616 162 RCS METZ. Siège social : 56/58 avenue André Malraux 57000 METZ. Immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07022719. Adresse postale : CS 71700 54017 NANCY CEDEX.